

8.5 Protection sociale en Europe

En 2017, la part des **dépenses de protection sociale** dans le produit intérieur brut (PIB) atteint en moyenne 27,9 % au sein de l'Union européenne (UE), en baisse de 0,2 point par rapport à 2016 (*figure 1*). Cette part est très variable selon les pays. En 2017, elle est la plus élevée en France (34,1 %) et dépasse 30 % au Danemark et en Finlande. *A contrario*, elle est inférieure à 21 % dans les pays de l'Est et ne dépasse pas 15 % en Roumanie et Lettonie. Ces écarts reflètent des différences de niveaux de vie, mais illustrent également la diversité des systèmes nationaux de protection sociale. Entre 2016 et 2017, la part des dépenses de protection sociale dans le PIB a baissé dans 25 des 28 pays de l'UE. Cette diminution atteint 1,0 point pour la Finlande et 0,9 point pour la Grèce, Chypre et l'Irlande, tandis qu'elle est de 0,2 point pour la France. À l'opposé, le Royaume-Uni affiche une hausse de 0,5 point.

Les pensions de vieillesse et de survie (la survie recouvrant principalement les pensions de réversion) représentent partout, excepté en Irlande, le premier poste de dépenses de protection sociale. En 2017, elles représentent 46 % du total des **prestations sociales** versées dans l'UE. Cette part est particulièrement élevée dans les pays du sud de l'UE : en 2017, elle atteint 56 % à Chypre, 58 % en Italie et au Portugal et même 63 % en Grèce. Elle est aussi très élevée en Roumanie (56 %) et en Pologne (54 %). À l'autre extrémité, l'Irlande y consacre 34 % de ses prestations sociales, en raison de la jeunesse de sa population. Avec 45 %, la France occupe une position intermédiaire.

Les dépenses de maladie et de soins de santé constituent le deuxième poste de dépenses. Leur part varie du simple au double : de 18 % à Chypre à 39 % en Irlande, en passant par 29 % en France. Les autres fonctions représentent des parts plus modestes et très variables selon les pays. Les prestations liées à l'invalidité représentent une part assez faible des dépenses en France. Elle y consacre 6 % de ses dépenses de protection sociale, se plaçant ainsi au 19^e rang des pays européens, alors que cette part dépasse 16 % au Danemark. Les prestations chômage varient selon le taux de chômage et la générosité du système d'indemnisation. En 2017, la France y consacre 6 % de ses prestations sociales contre 9 % pour l'Irlande et 1 % ou moins pour le Royaume-Uni et la Roumanie.

Les recettes dites de protection sociale sont financées soit par des cotisations sociales, soit par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** et d'**impôts et taxes affectés**. En 2017, 20 pays de l'UE financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales (*figure 2*). Cependant, la part des cotisations sociales a diminué depuis deux décennies dans certains pays, au profit d'un financement par des recettes fiscales qui ont une base d'imposition plus large que les cotisations sociales, assises sur les seuls revenus du travail. La France fait partie de ces pays depuis les années 1990 (création de la CSG en 1991, puis montée en puissance en 1998, affectation croissante de taxes comportementales ou d'autre nature et de contributions dues par les entreprises). ■

Définitions

Les **dépenses de protection sociale** comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses. La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Les **prestations sociales** sont des transferts versés à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques (vieillesse et survie, maladie et soins de santé, invalidité, famille et enfance, chômage, logement et exclusion sociale).

Les **contributions publiques** sont des versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées. Les **impôts et taxes affectés** désignent l'ensemble de la fiscalité affectée aux dépenses sociales, comme en France la contribution sociale généralisée (CSG), les taxes sur les tabacs et alcools, etc.

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2018 – édition 2020*, coll. « Panoramas de la Drees - Social », juin 2020.
- « Dépenses des administrations publiques dans l'UE en 2018 : part la plus élevée des dépenses publiques consacrée à la protection sociale et à la santé. », *Communiqué de presse* n° 33, Eurostat, février 2020.
- *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- *Les périmètres des dépenses de protection sociale en comparaison internationale*, Rapport du Haut Conseil du financement de la protection sociale, décembre 2017.
- Voir fiches 4.3 et 4.4.

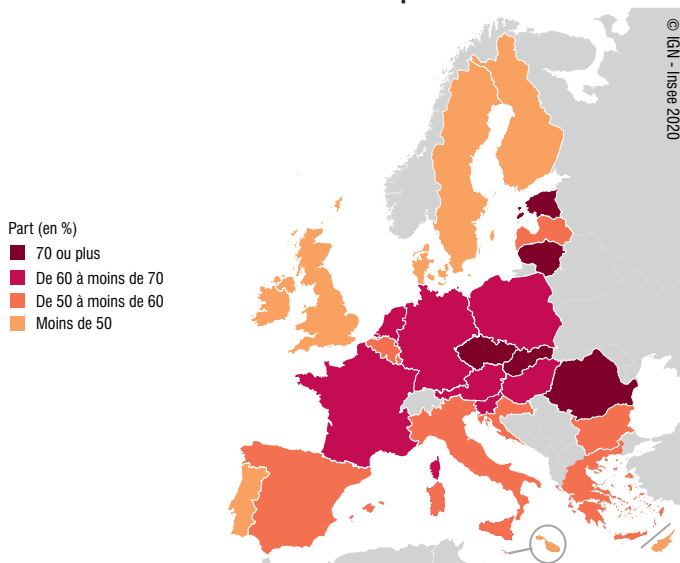
1. Prestations sociales en 2017

	Répartition des prestations sociales selon le risque couvert (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Invalidité	Famille, enfance	Chômage	Logement, exclusion sociale	
Allemagne	38,6	35,0	8,5	11,5	3,4	3,0	29,7
Autriche	50,1	25,8	6,2	9,5	5,8	2,6	29,4
Belgique	46,5	26,9	8,7	7,6	6,9	3,5	28,8
Bulgarie	49,1	28,6	7,4	10,7	3,0	1,2	16,9
Chypre	55,9	18,3	4,4	6,7	5,6	9,1	18,5
Croatie	43,5	33,7	10,7	8,6	2,1	1,4	20,8
Danemark	39,1	21,5	16,4	11,2	4,4	7,5	32,2
Espagne	51,6	26,7	7,2	5,4	7,7	1,4	23,4
Estonie	41,7	29,9	11,6	13,1	2,7	1,0	16,0
Finlande	45,1	22,5	9,6	9,8	7,3	5,8	30,6
France	45,5	28,7	6,5	7,6	6,1	5,7	34,1
Grèce	62,8	20,3	5,9	5,7	3,7	1,6	25,2
Hongrie	49,7	27,7	6,0	12,1	1,7	2,8	18,3
Irlande	34,2	38,9	5,5	8,5	8,7	4,2	15,0
Italie	57,8	23,1	5,8	6,3	5,8	1,2	29,1
Lettonie	48,9	25,4	9,1	11,0	4,5	1,2	14,9
Lituanie	45,2	31,3	9,3	8,3	3,8	2,1	15,1
Luxembourg ¹	39,6	24,9	10,8	15,3	5,4	4,0	21,9
Malte	52,6	34,3	3,5	5,5	2,2	1,9	16,1
Pays-Bas	42,1	33,7	9,2	4,2	4,0	6,9	29,3
Pologne	54,1	22,8	7,3	13,4	1,6	0,8	20,3
Portugal	58,3	25,5	7,1	4,9	3,2	0,9	24,6
Rép. tchèque	47,2	32,7	6,4	8,8	2,6	2,4	18,6
Roumanie	56,3	28,0	6,5	7,7	0,5	1,1	14,4
Royaume-Uni	43,4	32,6	6,7	9,4	1,3	6,7	26,3
Slovaquie	45,8	31,7	8,8	9,1	2,9	1,7	18,2
Slovénie	47,4	34,0	4,8	8,3	2,4	3,1	22,6
Suède	44,2	26,1	10,9	10,2	3,5	5,2	28,8
UE	45,8	29,6	7,6	8,7	4,4	4,0	27,9

1. Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables aux autres pays car environ 40 % des bénéficiaires de prestations vivent en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment).

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2020).

2. Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2017



Note : cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

Source : Eurostat. Sespros (extraction des données en juin 2020).